

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 04 JUILLET 2016



Vêpres de Alessandro Scarlatti, pour Solistes, Choeur, instruments et orgue dans l'église Saint Nicolas de Macot chef-lieu, La Plagne Tarentaise le 21 juillet dernier.  
Un magnifique programme, avec une trentaine de participants!



**la Plagne Tarentaise**

L'an deux mille seize

Le 04 juillet 2016 à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe, M. BUTHOD-GARCON

Freddy, 3e adjoint, Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, Mme CHARRIERE Christiane, 6e adjointe, M. HANRARD Bernard, 7e adjoint, M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe,

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, EMPRIN Sylvie, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD GEDDA Isabelle, LIZEROUX Marion, MARCHAND MAILLET Patricia, MICHELAS Corine, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, BLANCHET Jean-Luc, BOUZON Charles, BROCHE Richard, COLLOMB Pascal, DANCRE Francis, GIROND Emmanuel, KOUMANOV Stefan, LUISET René, OUGIER Pierre, OUGIER Raphaël, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, conseillers municipaux

Excusés : Mme BRUN Séverine, conseillère municipale (pouvoir à M. BOCH Jean-Luc), Mme FERRARI Valérie, conseillère municipale (pouvoir à Mme MARCHAND-MAILLET Patricia),

Mme BERTRAND Chantal, conseillère municipale (pouvoir à M. GONTHIER Pierre), Mme BERARD Sylvie, conseillère municipale (pouvoir à Mme LIZEROUX Marion), Mme HOEN Martine, 8e adjointe, (pouvoir à M. RENAUD Daniel), M. BORNAND Jérémy, conseiller municipal (pouvoir à Mme GIROD GEDDA Isabelle),

M. ANXIONNAZ Didier, conseiller municipal (pouvoir à Mme BUTHOD Maryse), M. SERVAJEAN Daniel, conseiller municipal (pouvoir à M. BUTHOD-GARCON Freddy), M. TRESALLET Anthony, conseiller municipal (pouvoir à M. POUSSIN Roger), M. ALLAIN Yann, conseiller municipal (pouvoir à M. FAVRE Anthony)

Absents : MM. ASTIER Laurent, BROCHE Gaël, OUGIER SIMONIN Joël, USANNAZ Bernard, CLEYRAT Christian, MORIN Sébastien, OLLINET Alain, TARDY Lionel, SILVESTRE Marcel, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

M. Francis DANCRE est élu secrétaire de séance

Monsieur le maire informe que Jeff BUTHOD a démissionné de son poste de conseiller municipal. L'effectif du conseil municipal de La Plagne Tarentaise est ainsi de 54 élus. Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du 06 juin 2016. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

## Administration générale

### 1. ELECTION DE LA LISTE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUITE À VACANCES DE POSTES

Monsieur le maire informe les élus que Yann ALLAIN et Raphaël OUGIER ont démissionné de leur poste de conseiller communautaire au sein de la communauté de communes des Versants d'Aime.

Monsieur le maire explique qu'il y a donc deux sièges à pourvoir afin de représenter la commune de La Plagne Tarentaise. Il indique que l'élection devra respecter la parité.

Il demande si des candidats souhaitent se présenter. Fabienne ASTIER et Pierre GONTHIER font acte de candidature.

Après un vote à bulletin secret, sont élus afin de représenter la commune de La Plagne Tarentaise en qualité de conseillers communautaires à la communauté de communes des Versants d'Aime:

Monsieur Pierre GONTHIER, conseiller municipal de La Plagne Tarentaise,

Madame Fabienne ASTIER, conseillère municipale de La Plagne Tarentaise.  
(Votants : 45, pour : 45)

### 2. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION TRANSITOIRE PORTANT SOUTIEN À LA LECTURE PUBLIQUE DANS UNE COMMUNE NOUVELLE, AVEC L'ASSEMBLÉE DES PAYS DE SAVOIE (SAVOIE BIBLIO)

Véronique GENSAC présente la convention à passer avec Savoie Biblio portant soutien à la lecture publique. Cette convention a pour objet de définir les conditions de collaboration en vue du développement de la lecture sur le territoire de la commune nouvelle, durant une période transitoire de 3 ans. Véronique Gensac explique qu'une réunion a eu lieu avec Savoie Biblio et que cette dernière a été très constructive. Elle reste à la disposition des élus s'ils souhaitent plus d'information. Elle tient à remercier Philippa REINHARDT, responsable de la bibliothèque de la commune déléguée de Macot la Plagne pour son dynamisme et son professionnalisme.

Des projets sont en prévision pour l'ensemble des bibliothèques de la commune nouvelle ainsi qu'une uniformisation des logiciels informatiques. Ceci permettra à l'ensemble des habitants du territoire de pouvoir bénéficier des ouvrages de toutes les bibliothèques.

Le conseil municipal approuve le projet de convention portant soutien à la lecture publique à passer avec Savoie Biblio en vue du développement de la lecture sur le territoire de la commune nouvelle dans les conditions présentées. (Votants : 45, pour : 45)

### **3. VALIDATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉES**

Anthony FAVRE explique que le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) n'est plus, aujourd'hui, totalement en adéquation avec l'évolution des pratiques et des mentalités de ces 10 dernières années. Certains sentiers actuellement classés d'intérêt local relèvent plutôt d'un niveau départemental en raison de leur forte fréquentation. Et à l'inverse, certains sentiers initialement retenus au PDIPR ne sont plus utilisés pour différentes raisons.

Aussi l'Assemblée Départementale a décidé d'engager, par délibération du 4 février 2013, une nouvelle révision du PDIPR. Un chargé de mission a été embauché pour réaliser ce travail avec l'aide d'agents détachés sur les différentes intercommunalités.

Concernant la Plagne Tarentaise, des modifications sont proposées pour le nouveau PDIPR avec la qualification d'itinéraires d'intérêt local et d'autres d'intérêt départemental.

La sélection des sentiers a été réalisée en fonction de l'accès, de la facilité de promenade, de l'aspect visuel et de l'entretien déjà réalisé.

Chaque rapporteur désigné par commune déléguée présente la carte des sentiers de son périmètre.

Corine MICHELAS s'interroge sur le chargé de mission et sa structure d'accueil.

Anthony FAVRE explique que ce chargé de mission a été embauché par l'Assemblée des Pays de Tarentaise Vanoise. Ce chargé de mission a ensuite recruté, avec l'aide de l'APTV, 5 étudiants détachés sur les différentes intercommunalités afin de collecter et répertorier les données.

Corine MICHELAS demande si la signalétique des sentiers mise en place sera commune à la vallée.

Anthony FAVRE indique que la signalétique devra répondre aux critères du département.

Le conseil municipal valide le nouveau Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées pour la commune nouvelle. (Votants : 45, Pour : 45)

### **4. VALIDATION D'UN NOUVEAU TRACÉ CONCERNANT LE GR5 ENTRE LES VILLAGES DE MONTCHAVIN ET DES COCHES (COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE, COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEISE) ET PEISEY-NANCROIX, PAR LES ESSERTS**

Anthony FAVRE rappelle que le GR5 reliant Bellentre à Peisey Nancroix passait par les villages de Montorlin, Montchavin et Les Coches, et notamment sous la montagne de la Corbassière.

Suite à des éboulements importants qui ont eu lieu sous la Corbassière en fin d'hiver, les services du Département ont alors fait savoir à la commune déléguée de Bellentre que le GR5 ne transiterait plus par les villages de Montchavin et des Coches mais que le tracé serait désormais dévié par Landry.

Il a donc été proposé un autre tracé permettant de conserver un accès par les villages de Montchavin et des Coches et rallier Peisey-Nancroix par les Esserts en empruntant des sentiers existants et entretenus par les services communaux.

Le conseil municipal valide le nouveau tracé du GR5 reliant les villages de Montchavin et des Coches (Commune déléguée de Bellentre, commune de La Plagne Tarentaise) à Peisey-Nancroix par les Esserts. (Votants : 45, pour : 45)

### **5. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (PRISE EN COMPTE DE LA CRÉATION DES COMMUNES NOUVELLES D'AIME-LA-PLAGNE ET DE LA PLAGNE TARENTEISE) ET DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SIGP POUR LA PLAGNE TARENTEISE**

René ALLAMAND rappelle que la création des communes nouvelles d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise au 1er janvier 2016 a rendu nécessaire la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne afin de prendre en compte :

- La modification des communes membres du Syndicat.
- La modification de la répartition de la représentation par commune au sein du comité syndical.

René ALLAMAND présente ainsi l'arrêté préfectoral validant les nouveaux statuts en date du 19 mai. Cet arrêté stipule la modification de la représentativité des communes comme suit : 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour Aime-la-Plagne ; 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour Champagny En Vanoise et 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour La Plagne Tarentaise.

Il rappelle que trois délégués titulaires et un délégué suppléant ont déjà été élus lors du conseil municipal du 1er février pour représenter La Plagne Tarentaise. Il convient donc ce jour d'élire à nouveau trois délégués titulaires et un délégué suppléant venant en supplément des représentants déjà en place.

Richard BROCHE demande si la nomination de Stéfan KOUMANOV comme directeur du site d'altitude de La Plagne Tourisme est compatible avec ses fonctions d' élu au sein du SIGP et de L'office du tourisme de la Grande Plagne. Monsieur le maire répond par la négative et informe que Stéfan KOUMANOV va prochainement démissionner de son poste d' élu au SIGP et de son poste de président de l'office du tourisme de la Grande Plagne. Une nouvelle élection pour son remplacement aura donc lieu au mois de septembre. Richard BROCHE informe qu'il souhaite déposer sa candidature pour remplacer Stéfan KOUMANOV au Sigp. Monsieur le maire prend acte de la demande de Richard BROCHE.

Monsieur le maire demande si des conseillers municipaux souhaitent faire acte de candidature pour l'élection de ce jour. M. Francis DANCRE, Mme Isabelle GIROD GEDDA, M. Joël OUGIER SIMONIN, M. Roland RICHERMOZ déposent leur candidature.

Après un vote à bulletin secret, sont élus afin de représenter la commune de La Plagne Tarentaise au Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne :

MM. Francis DANCRE, Joël OUGIER SIMONIN, Roland RICHERMOZ en tant que délégués titulaires, Mme Isabelle GIROD GEDDA, en tant que déléguée suppléante. (Votants : 45, pour : 45)

## **6. CONVENTION AVEC LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME POUR LA SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE AU PLAN D'EAU PENDANT L'ÉTÉ 2016**

Patrice MEREL rappelle au conseil municipal que le plan d'eau est ouvert à la baignade pendant l'été. A ce titre, il convient de recruter du personnel de surveillance et de secours, puisque la commune est chargée de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours en cas de besoin (pouvoirs de police du Maire).

Aussi, il est proposé de passer une convention avec le SDIS pour la mise à disposition de personnel qualifié du 01/07/2016 au 02/09/2016 de 12h à 18h, soit un chef de poste et un sauveteur qualifié, et un sauveteur supplémentaire du 14/07/2016 au 15/08/2016 inclus.

Il précise qu'il s'agit d'une convention tripartite entre la Communauté de Communes des Versants d'Aime, le SDIS et la commune. La gestion du plan d'eau ayant été déléguée à la communauté de communes des Versants

d'Aime, la participation sera donc supportée par cette dernière. Pour information, le montant de la mise à disposition du personnel du SDIS s'élève à

14 641.59€ pour la saison estivale 2016. (Pour mémoire : 14 497,59€ pour 2015, 14 303.68€ pour 2014, 11 944,32 € pour l'été 2013 et 10 718.08 € pour l'été 2012).

Le conseil municipal approuve la convention entre le S.D.I.S de la SAVOIE, la Commune de La Plagne Tarentaise et la Communauté de Communes des Versants d'Aime pour la mise à disposition de personnel de surveillance de baignade durant la période estivale 2016. (Votants : 45, pour : 45)

## **7. CONVENTION ANCV ET EOSC – CINÉMA DE MONTCHAVIN**

Anthony FAVRE informe l'assemblée que le cinéma de Montchavin est géré par la commune déléguée de Bellentre et que les moyens de paiement acceptés sont, entre autres, les chèques vacances ANCV ainsi que les chèques EOSC (Entraide des Spectacles et du Cinéma). Il indique que la fusion des communes nécessite de re-conventionner avec les organismes précités afin de pouvoir accepter ces moyens de paiement (ANCV et EOSC) puisque la collectivité territoriale, partie prenante de la convention, n'est dorénavant plus la commune de Bellentre mais la commune de La Plagne Tarentaise.

Il sollicite donc le conseil municipal pour l'autoriser à régulariser ces dossiers administratifs d'adhésion à ces organismes en l'autorisant à signer les conventions ou tout document nécessaire au bon fonctionnement du cinéma de Montchavin. Le conseil municipal autorise monsieur le maire de la commune déléguée de Bellentre à régulariser les dossiers administratifs d'adhésion du cinéma auprès d'ANCV et EOSC en l'autorisant à signer les conventions afférentes.

(Votants : 45, pour : 45)

## **Finances**

### **8. RESTES À RECOUVRER SUR BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT**

Pierre GONTHIER explique que, pour faire suite à la création des budgets annexes eau et assainissement de la commune nouvelle et à la demande de madame la trésorière, le transfert des restes à recouvrer (titres émis mais dont l'encaissement auprès des usagers n'est pas encore constaté) des budgets « Eau et Assainissement » dans les nouveaux budgets, nécessite une délibération du conseil municipal.

Il est donc proposé que les restes à recouvrer provenant des budgets annexes « Eau et Assainissement » soient repris uniquement par le budget de l'eau de La Plagne Tarentaise, ce dans un souci de simplification budgétaire. Le conseil municipal décide que les restes à recouvrer provenant des budgets annexes « Eau et Assainissement » seront repris uniquement par le budget de l'eau de La Plagne Tarentaise. (Votants : 45, pour : 45)

## 9. DESTINATION DES PRODUITS DE LA FORÊT COMMUNALE POUR 2017

Pierre OUGIER explique qu'il convient d'autoriser l'office national des Forêts (ONF) à réaliser les opérations de vente des coupes à asséoir en 2017 en forêt communale relevant du régime forestier des communes déléguées de Macot La Plagne, Bellentre et La Côte d'Aime. Le conseil municipal approuve l'état d'Assiette des coupes de l'année 2017, pour les communes déléguées de Macot La Plagne, Bellentre et La Côte d'Aime. (Votants : 45, pour : 45)

## 10. VENTE DE BOIS AUX PARTICULIERS — CHABLIS 2016

Pierre OUGIER informe l'assemblée qu'il a été saisi par l'Office National des Forêts (ONF) afin de prendre une délibération précisant la destination des coupes non réglées et leur mode de commercialisation pour l'année 2016, à savoir : Ventes de bois aux particuliers (forêts communales de Macot, Bellentre, la Côte d'Aime).

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2016, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. (Votants : 45, pour : 45)

## 11. CONVENTION DE REFACTURATION ENTRE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE ET L'OGMC (SERVICES DE CANTINE)

Anthony FAVRE explique qu'un service de panier repas a été mis en place à l'automne et au printemps pour les enfants scolarisés à l'école de Montchavin. Pendant la période hivernale, de janvier à avril, les enfants bénéficient d'un service de cantine géré par l'Office de Gestion de Montchavin Les Coches (OGMC). En effet, cette structure qui gère les garderies sur la station permet aux enfants scolarisés de déjeuner le midi à la cantine en commandant des repas à un prestataire sous contrat. L'OGMC s'occupant de réserver, commander et régler les repas pour les enfants scolarisés, il convient d'établir une convention entre la commune déléguée de Bellentre, Commune de La Plagne Tarentaise et l'OGMC, afin de pouvoir refacturer ces prestations à la com-

mune par l'OGMC.

Anthony FAVRE soumet alors au conseil municipal le projet de convention.

le conseil municipal approuve la convention de refacturation des repas des enfants scolarisés à Montchavin à passer avec l'OGMC.

(Votants : 45, pour : 45)

## 12. CANTINES SCOLAIRES DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE — RÉVISION DES TARIFS

Anthony FAVRE rappelle que pour la commune déléguée de Bellentre, le service de cantine est proposé toute l'année aux enfants scolarisés dans les écoles du chef-lieu et de Bonconseil et durant la saison d'hiver aux élèves de l'école de Montchavin par le biais de l'OGMC.

Anthony FAVRE précise que depuis la rentrée 2014/2015, la cantine de Montchavin fonctionne désormais, pendant l'intersaison, avec un service communal de panier-repas confectionnés et apportés par les parents, les enfants étant sous la surveillance d'un agent communal recruté à cet effet.

En outre, dans le cadre de la cantine, les repas du restaurant scolaire sont fournis par un prestataire extérieur « Scolarest » au prix unitaire de 5.36 € TTC, avec 12.59 € TTC (prix 2015) de frais de déplacement par jour de livraison, quel que soit le nombre de repas livrés, ce qui représente un prix de revient du repas pour l'année scolaire 2015/2016 à 6.23 € TTC sur le chef-lieu et à 5.28 € TTC sur Montchavin.

Afin de s'adapter à l'augmentation tarifaire du prestataire, Anthony FAVRE propose d'augmenter le prix du repas refacturé aux familles de 0.05 euros.

Pour l'année 2016/2017, il est ainsi proposé de valider les tarifs suivants :

Tranche de quotient familial	PU
< 345	4.75 €
de 345 à 694	4.95 €
de 695 à 1214	5.15 €
>= 1215	5.35 €

Le conseil municipal valide les tarifs comme proposés ci-dessus pour la rentrée scolaire 2016-2017. (Votants : 45, pour : 45)

## 13. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Pierre GONTHIER informe que la salle d'activité et l'ancienne mairie de Valezan étaient situées dans le même bâtiment communal et partageaient les sanitaires. Ces sanitaires n'étaient pas accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Profitant du projet de transformation de l'ancienne mairie en appartement il est prévu de :

- conserver la salle d'animation en l'état,
- de créer un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite pour cette salle,
- de reprendre la rampe d'accès pour les PMR afin qu'elle soit aux normes.

Pierre GONTHIER explique que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le conseil municipal décide ainsi de demander une subvention la plus élevée possible au titre de la DETR. (Votants : 45, pour : 45)

## Ressources Humaines

### 14. CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ À TEMPS COMPLET

Pierre GONTHIER explique qu'un agent remplit les conditions d'accès au grade des attachés territoriaux au titre de la promotion interne de l'année 2016. Il ajoute que l'agent réalise les missions correspondant à ce grade. En ce sens, il propose de créer un poste d'attaché territorial à temps complet, soit 35/35ème, à compter du 5 juillet 2016.

Le conseil municipal décide de créer le poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 45, pour : 45)

### 15. RECRUTEMENT D'ADJOINTS TECHNIQUES 2ÈME CLASSE EN CDD POUR LES ÉCOLES DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE présente le besoin en personnel des écoles de la commune de Bellentre pour l'année scolaire 2016/2017 :

- école de Bonconseil : 1 poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet 15.09/35ème, soit 15h10min par semaine, annualisées, du 1er septembre 2016 au 31 août 2017 - poste TAP/ATSEM après midi et ménage.
  - écoles de Bonconseil et Bellentre : 1 poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet 5.65/35ème, soit 5h39min par semaine, annualisées du 1er septembre 2016 au 7 juillet 2017. – poste renfort TAP pour les 2 écoles.
  - école de Bellentre : 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 16.47/35ème, soit 16h28min par semaine, annualisées du 31 août 2016 au 7 juillet 2017.
  - école de Montchavin : 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 6/35ème, du 1er septembre 2016 au 7 juillet 2017. – Poste « paniers repas » de la rentrée à l'ouverture de la station puis de la fermeture de la station à la fin de l'année scolaire (poste annualisé).
- Le conseil municipal valide la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 45, pour : 45)

### 16. RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE 2ÈME CLASSE EN CDD

Daniel RENAUD rappelle qu'une réorganisation du service de restauration scolaire de la commune déléguée de La Côte d'Aime est prévue à la rentrée scolaire 2016. Durant les travaux d'aménagement de la cuisine, une nouvelle organisation du temps de travail des agents doit être mise en place afin de garantir un accueil de qualité aux enfants.

Il propose ainsi le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour l'encadrement des enfants et l'entretien des locaux, au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet 18.67/35ème, soit 18h40 minutes par semaine, temps de travail annualisé, du 31 août 2016 au 30 août 2017.

Le conseil municipal valide la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 45, pour : 45)

### 17. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION – ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Christiane CHARRIÈRE explique que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires ainsi que la création d'un centre de loisirs municipal déclaré auprès des services de la DDJS (depuis décembre 2015) obligent à un taux d'encadrement spécifié, d'une part par décret et d'autre part par les normes de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Ainsi, pour l'année scolaire 2016-2017, elle propose de créer 1 poste d'adjoint d'animation à temps plein (35 heures), pour la période du 25 août 2016 au 24 août 2017.

Le conseil municipal valide la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 45, pour : 45)

### 18. FIXATION DU TAUX DE PROMOTION AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE

Pierre GONTHIER rappelle l'Article 49 modifié de la loi du 26 janvier 1984 qui prévoit que : «le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à un des cadres d'emplois A, B ou C, à l'exception des agents de police municipale, pouvant être promus à un grade d'avancement, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.»

Il précise que si l'assemblée délibérante est libre dans ses choix, elle peut tenir compte d'un certain nombre d'éléments objectifs tels que :

- la politique générale des ressources humaines susceptible d'être menée par la collectivité en matière d'avancement,

- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des agents de la collectivité au vu de l'évolution des missions susceptibles de leur être confiées, des profils de postes et de la structure des emplois ;
- la reconnaissance du mérite et de l'expérience professionnelle de chacun.

A ce titre et après avis du comité technique du 13 juin 2016, il propose donc de fixer comme suit le taux de promotion pour les avancements de grade de la collectivité :

Pourront être proposés au titre de l'avancement de grade 100% de l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement au titre de l'année en cours.

Le ratio fixé n'est pas opposable aux agents nommés en cours d'année par mutation sur un emploi d'avancement.

Il est à noter que sauf décision expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du comité technique, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

Monsieur le maire précise que cela ne signifie pas que les avancements de grade seront systématiquement accordés mais que la collectivité se réserve ainsi le droit de proposer autant d'agents qu'elle le souhaitera.

Le conseil municipal fixe le taux de promotion des avancements de grade comme proposé ci-dessus. (Votants : 45, pour : 45)

## **19. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE**

Patricia BÉRARD présente la convention qui a pour objet de définir les conditions de mise à disposition d'un agent titulaire relevant du cadre d'emploi des ATSEM par le centre de gestion de la Savoie à compter du 1er septembre 2016.

Le conseil municipal approuve le projet de convention de mise à disposition d'un agent par le centre de gestion de la Savoie, tel que présenté. (Votants : 45, pour : 45)

## **20. INSTAURATION DU RÉGIME D'ASTREINTES**

Le conseil municipal approuve l'instauration d'un régime réglementant les astreintes, les modalités de leur organisation, ainsi que la liste des emplois concernés. (Votants : 45, pour 45)

## **21. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE TRANSFERT DE DROIT À CONGÉS D'UN AGENT DANS LE CADRE D'UNE MUTATION DANS LA COMMUNE DE BRENS**

Anthony FAVRE indique qu'un agent de la commune déléguée de Bellentre va être muté à la commune de Brens. Dans ce cadre, une convention doit être signée afin de fixer les modalités financières de transfert des jours de congés épargnés par cet agent dans un Compte Epargne Temps précédemment à sa mutation.

Le conseil municipal approuve le projet de convention transfert de droit à congés dans le cadre d'une mutation vers la commune de BRENS, tel que présenté. (Votants : 45, pour : 45)

## **22. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT À LA COMMUNE DE BRENS**

Anthony FAVRE explique que l'agent muté sur la commune de Brens va d'abord être mis à disposition sur une durée de 4 jours. Pour cela, une convention définissant les conditions de mise à disposition de cet agent titulaire relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs à la mairie de BRENS, pour 4 jours les 7, 8, 11 et 12 juillet 2016 va devoir être signée. Le conseil municipal approuve le projet de convention de mise à disposition d'un agent par la collectivité au profit de la commune de BRENS, tel que présenté. (Votants : 45, pour : 45)

# **Travaux**

## **23. VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALEZAN**

Pierre GONTHIER explique que le dossier Ad'Ap présenté par la commune de Valezan a été refusé par le service instructeur de la DDT le 17 décembre 2015. Par un courrier reçu le 4 janvier 2016 le Préfet demandait à ce qu'un nouveau dossier soit déposé dans un délai de 6 mois.

Les ERP concernés par cet Ad'Ap sont :

- L'école : 5ème catégorie,
- L'église : 5ème catégorie,
- La salle d'activités : 5ème catégorie,
- L'auberge : 5ème catégorie,
- La salle des fêtes : 4ème catégorie.

Pierre GONTHIER indique qu'une demande de dérogation pour étaler l'ensemble des travaux sur 6 ans au lieu de 3 ans a été ajoutée dans ce nouveau dossier. (Votants : 45, pour : 45)

# Urbanisme

## 24. ACQUISITION ET ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC LES CONSORTS BUGNY RAOUL

Pour faire suite aux échanges entre les consorts BUGNY et la commune de La Plagne Tarentaise, (commune déléguée de Macot la Plagne), et après prise en compte du montant communiqué par France Domaine, il convient de régulariser le projet d'échange de terrain au moyen d'une délibération qui annule et remplace celle approuvée lors d'un précédent conseil municipal.

Une nouvelle délibération prenant en compte les montants corrigés est donc proposée au conseil municipal.

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles des consorts BUGNY sur le secteur de La Fontaine, commune déléguée de Macot La Plagne, pour une surface totale de 2237 m<sup>2</sup> au prix de 78 740 € auquel il convient d'ajouter une indemnité pour perte d'arbres fruitiers d'un montant de 960 € (soit 32 arbres X 30 €), soit un total de 79 700 €.

En contrepartie, la collectivité leur cède la parcelle Section A n° 1431 sur La Fontaine en secteur A au PLU, d'une surface de 695 m<sup>2</sup> et Section M n° 824 Les Bagniers d'une surface de 1940 m<sup>2</sup> au prix total de 3 650 €, soit une soulte de 76 050 € au profit des Consorts BUGNY.

Monsieur le maire ajoute qu'un projet de maison pluri-générationnelle est prévu à l'emplacement de l'ancienne scierie à l'entrée de Macot. Ces équipements permettent aux personnes âgées de rester à leur domicile en ayant accès à des soins et services privilégiés et facilitent l'acquisition de logements aux primo-accédants. Des parties communes créent une vie au sein de la résidence.

(Votants : 45, pour : 45)

## 25. BILAN DE LA CONCERTATION DU PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE DE LA STATION DE PLAGNE CENTRE

Gérard MONTILLET informe le conseil municipal que le projet de requalification de l'entrée de la station de Plagne Centre a fait l'objet d'une concertation au titre des articles L 103-3 et suivants du code de l'urbanisme, du 17 mars au 10 juin 2016 avec une réunion publique qui s'est déroulée à Plagne Centre le 8 juin 2016.

Aujourd'hui, il convient de dresser un bilan de cette concertation.

Une deuxième phase de concertation à caractère non réglementaire aura lieu pour présenter le projet finalisé. En effet, 3 maîtres d'oeuvre travaillent actuellement sur des esquisses. Dès que la collectivité aura retenu le projet, celui-ci sera présenté aux administrés

lors d'une deuxième réunion «non réglementaire» de concertation.

Patrice MEREL ajoute que les remarques faites lors de cette première concertation ont été prises en compte.

Le conseil municipal approuve le bilan de la concertation du projet de requalification de l'entrée de la station Plagne Centre, tel qu'il lui est représenté. (Votants : 45, pour : 45)

## 26. PROGRAMME DU PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE DE LA STATION DE PLAGNE CENTRE

Dans le cadre du projet de requalification de l'entrée de la station de Plagne Centre, Gérard MONTILLET explique que la commune, en tant que maître d'ouvrage de l'opération doit définir le programme, arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle et choisir le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé.

Pour ce faire, il convient de délibérer sur les objectifs poursuivis, le programme de l'opérateur avec notamment l'aménagement de la gare routière, la création d'un bâtiment d'accueil et de loisirs et l'aménagement de la Place Perrière. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, estimée sur la base du programme présenté ci-avant, est de 6.2 M€ HT.

Le conseil municipal approuve le programme du projet de requalification de l'entrée de la station de Plagne et l'enveloppe financière prévisionnelle à hauteur de 6.2 M€ HT. Il autorise monsieur le maire à passer une convention avec le Conseil Départemental pour que la collectivité puisse réaliser les travaux de réaménagement de la RD221 et de la gare routière compris dans le périmètre des travaux (Votants : 45, pour : 45)

## 27. AUTORISATION ACCORDÉE AU GROUPE PELLETIER A DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE ET OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC À PLAGNE CENTRE

Dans le cadre du projet du groupe Pelletier pour la réalisation d'un programme immobilier à l'entrée de la station de Plagne Centre, Patrice MEREL explique qu'il convient d'autoriser ce groupe à déposer un permis de construire sur le domaine communal.

Le conseil confirme son accord pour que la commune, en qualité de propriétaire du domaine public, autorise l'instruction d'une demande de permis de construire sur les parcelles communales section N n° 1252-1831-1946-1952-1791-1798 situées à Plagne Centre. (Votants : 45, pour : 45)

## **28. PLU CÔTE D'AIME : BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU PROJET ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2**

Daniel RENAUD rappelle à l'assemblée son arrêté en date du 29/02/2016 par lequel il a prescrit une procédure de modification simplifiée n° 2 du PLU de la Commune déléguée de la Côte d'Aime.

L'objectif de cette démarche était de permettre la rectification d'une erreur matérielle du document d'urbanisme et tout particulièrement :

- La clarification des articles 6 et 7 du règlement dans les zones U, AU et A
- La correction d'une erreur matérielle dans l'OAP n° 4 « zones AUb de Beguevey »

Le dossier a fait l'objet d'une mise à disposition effective au public du 10 avril 2016 au 20 mai 2016 et aucune observation défavorable n'a été émise à l'encontre de ce projet.

Le conseil municipal dresse le bilan de la mise à disposition du public du dossier de la modification n° 2 du PLU de la commune déléguée de la Côte d'Aime.

(Votants : 45, pour : 45)

## **29. AUTORISATION ACCORDÉE À MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER DES CONVENTIONS AVEC LES RESTAURANTS CROQ NEIGE/LA VACHE ROUGE ET LES COPROPRIÉTÉS LE CHAUDRON ET NANDA DEVI II**

Patrice MEREL rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement du front de neige et la nécessité d'intervenir sur des propriétés privées. Les exploitants des restaurants Le Croq Neige, La Vache Rouge et les copropriétés le Chaudron et Nanda Devi II ont donné leur accord sur les termes des conventions proposées. Il convient donc d'autoriser le maire à signer ces conventions.

Patrice MEREL ajoute que les travaux ont débuté ce printemps.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les conventions avec les restaurants Le Croq Neige, la Vache Rouge et les copropriétés le Chaudron et Nanda Devi II.

(Votants : 45, pour : 45)

## **30. CESSION PARCELLE 150 A 38 À PERRIÈRE GUY**

Patrice MEREL fait part de la demande d'un propriétaire domicilié aux Provagnes pour acquérir la parcelle communale section A n° 38 (Macot la Plagne) située aux Provagnes. Patrice MEREL indique que la commission urbanisme a donné un avis favorable. Le conseil municipal accepte la cession de la parcelle section 150 A n° 38 aux Provagnes

d'une surface de 410 m<sup>2</sup> au prix total de 820 €. (Votants : 45, pour : 45)

## **31. DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT**

Gérard MONTILLET expose au conseil municipal le projet de réalisation d'une conduite forcée et d'un bâtiment dans le cadre du projet d'une microcentrale hydroélectrique sur le ruisseau de Bonnegarde (commune déléguée de Macot La Plagne), sur le territoire communal de La Plagne Tarentaise.

Ce projet nécessite un défrichement sur des terrains communaux boisés dont certains soumis au régime forestier. Dans ce cadre, la commune doit solliciter auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichement d'une surface de 13 650 m<sup>2</sup>.

Patrice MEREL ajoute que la longueur de cette conduite va emprunter de nombreuses pistes forestières déjà existantes.

Le conseil municipal sollicite l'autorisation de défrichement d'une surface de 13 650 m<sup>2</sup> pour la réalisation du projet de microcentrale sur le ruisseau de Bonnegarde. Il demande que les sentiers et voies traversés ou utilisés par la canalisation soient remis en état après les travaux. (Votants : 45, pour : 45)

# **Questions diverses**

## **LISTE DES MAPA**

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics passés depuis le dernier conseil municipal (cf voir tableau ci-après).

## **LISTE DES BAUX**

Monsieur le maire présente la liste des baux passés depuis le début de l'année (cf voir tableau ci-après).

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Lucien SPIGARELLI est le nouveau président de la communauté de communes des Versants d'Aime.

Le souhait des élus est de repartir sur des nouvelles bases afin de faire évoluer saine-ment la structure.

Véronique GENSAC ajoute que les commissions existantes vont être à nouveau ouvertes aux élus même non communautaires. Tous les élus intéressés sont les bienvenus afin de travailler le plus efficacement possible.

## LA PLAGNE TOURISME

Stéfan KOUMANOV souhaite faire un point sur les prévisions pour l'été 2016.

Les prévisions pour les nuitées sur l'ensemble de La Plagne s'annoncent à -4% avec une baisse sur les résidences de tourisme (-9%). En revanche, une belle augmentation est prévue pour les locations via les agences immobilières (+9%) et les gîtes et loueurs particuliers (+6%).

Les chiffres annoncent également une baisse de 1,6 % pour le mois de juillet et 3.2% sur le mois d'août bien que la dernière semaine s'annonce très bonne.

Suite à l'interrogation d'Isabelle GIROD-GEDDA concernant le cabinet de consulting de sa station et son mode de fonctionnement, Stéfan KOUMANOV confirme que La Plagne Tourisme a été obligée d'insister fortement pour connaître les dernières prévisions. Isabelle GIROD-GEDDA et monsieur le maire confirment que les chiffres donnés par ces cabinets sont de moins en moins fiables.

Monsieur le maire indique que la société Orange est en train de mettre en place un outil qui permettra de connaître le nombre d'appels émis d'une station ainsi que la nationalité des utilisateurs.

Cet outil permettra de connaître la fréquentation d'un lieu, la durée de séjour, les modes de consommations.... ce qui pourrait compléter efficacement les données communiquées par les cabinets.

Richard BROCHE demande si Stéfan KOUMANOV peut évoquer ses nouvelles missions. Stéfan KOUMANOV explique qu'il a répondu à l'appel à candidatures pour le poste de directeur du site altitude de La Plagne Tourisme et qu'il a donc été choisi parmi d'autres candidats.

Il indique qu'il a pris ses fonctions le vendredi 1er juillet 2016.

Par conséquent, Il va démissionner de ses poste de directeur de l'école de ski de Belle Plagne, de représentant au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne et il a déjà démissionné de ses fonctions de président de l'office du tourisme de La Grande Plagne (OTGP). Il remercie les élus pour la confiance qu'ils lui ont accordé.

Isabelle GIROD-GEDDA demande si le successeur de Stéfan KOUMANOV au poste de président de La Plagne Tourisme est déjà connu ?

Celui-ci sera choisi lors d'un prochain conseil syndical du SIGP par les élus en place.

## SERVICES TECHNIQUES

Daniel RENAUD transmet le remerciements des parents d'élèves de La Côte d'Aime qui ont bénéficié de l'aide des services techniques de La Plagne Tarentaise pour la logistique de leur kermesse.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 21h00.

Prochain conseil municipal - Lundi 05 septembre

## P PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS 2016

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315016M1011	GIACHINO VINCENT	les Coches Bellentre	construction 2 chalets mitoyens
07315016M1021	GIROND EMMANUEL	Le Gothard - Bellentre	aménagement des combles
07315016M1027	DEMESNAY Nathalie	Valezan	Rénovation habitation
07315016M1032	MINGEON MARIE LAURE	Macot	Construction garage enterré
07315016M1035	FRITEAU MICKAEL	Le Villard Macot	Rénovation ancienne grange
07315016M1031	COURTOIS MICHEL	Montchavin Bellentre	changement destination (commerce en habitation)
07315016M1020	BROCHE GÉRARD	Sangot	réhabilitation ancien bâtiment agricole en habitation
07315016M1033	BERARD SÉBASTIEN ET SYLVIE	La Fontaine Macot	Construction maison neuve
07315016M1008	GAIDE PATRICK	Bellentre	Construction maison neuve

## ISTE DES BAUX

DATE	TYPE BAIL	PRENEUR	LOYER	DUREE	TERME	LIEUX
15/01/16	bail saisonnier	SARL l'étoile	2 962,25 €	9 mois	15/09/16	surface 30 m <sup>2</sup> restaurant la maison
26/01/16	baux saison- niers	Antenne han- dicap	gratuit - 315,60 €	3 mois	25/04/16	studio école jovet n°17
15/02/16	Convention d'occupation	Santé au tra- vail en Savoie	9 272 € HT/an	6 ans	31/10/22	Local 58 m <sup>2</sup> bagagerie Plagne Belle- côte
23/03/16	bail saisonnier hiver15/16	SIGP	250 €/mois	4 mois	30/04/16	Studio n°2 salle hors sacs
30/03/16	Convention mise à dispo- sition	CBLS/La Plagne Eaux Vives/Veo 2000/ASC	Gratuit	3 ans	14/06/19	1er étage an- cienne mairie
08/04/16	Convention d'occupation	Cabinet Actua- rius	270 € ht/mois	1 an	31/05/17	local ancienne poste
15/04/16	bail saisonnier	UCPA Arcs 1600	1 731 €	3 mois	30/09/16	Chalet d'al- page Côte d'Aime
27/04/16	avenant bail commercial	SAS Alp Agence	Modif échéan- cier bail		15/12/22	Lot n°79 Les écrins Plagne Centre
04/05/16	Convention mise à dispo- sition	Sas Boch et frères	535,45 €	7 mois	30/11/16	box stockage Plagne Centre
06/05/16	bail saisonnier été 2016	La Plagne Tou- risme Altitude	250 €/par mois	4 mois	01/09/16	Appt salle hors sac n°2 Plagne Centre
23/05/16	bail saisonnier été 2016	La Plagne Tou- risme Altitude	500 €/mois	3,5 mois	09/09/16	Jovet n°7 Plagne Centre
15/04/16	bail d'habita- tion	Breuls hélène	615,00 €/mois	6 ans	14/04/22	Appt verdache n°1 Macot
23/05/16	Convention mise à dispo- sition	EURL les In- versens	376,53 € HT	7 mois	30/11/16	box stockage Plagne centre
03/06/16	bail saisonnier été 2016	La Plagne Tou- risme Altitude	250 €/mois	3 mois	09/09/16	Salle hors sac n°1 Plagne Centre
07/06/16	Convention mise à dispo- sition	Association tir Belle Plagne	gratuit	3 ans	06/06/19	Batiment s/ M2057 Belle Plagne
07/06/16	Convention mise à dispo- sition	SAS Bergerie	376,53 €	7 mois	30/11/16	Box stockage Plagne Centre

## ISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 16/01	<b>Aménagement front de neige de Plagne Centre</b>		<b>1 133 655,62 €</b>	<b>1 360 386,74 €</b>
	Lot 1- VRD revêtements	EIFFAGE	429 157 €	514 988,40 €
	Lot 2- Maçonnerie	MILET PAYSAGE ENVIRONNE- MENT	471 152,10 €	562 382,52 €
	Lot 3 - Electricité - éclairage	SERPOLLET	105 064 €	126 076,80 €
	Lot 4 - Aménagement paysager - Si- gnalétique	MILET PAYSAGE ENVIRONNE- MENT	128 282,52 €	153 939,02 €

# CENTRE DE LOISIRS LA PLAGNE TARENTOISE

Depuis le début du mois de juillet et jusqu'au 26 août, La commune propose un centre de loisirs aux enfants de la commune âgés de 3 à 12 ans de La Plagne Tarentaise. Une multitude d'activités et d'animations variées sont proposées. Les enfants peuvent faire aussi bien du sport (tir-à-l'arc, trampoline, poney, VTT, sports collectifs, piscine, ...), que des activités manuelles (construction de cabanes, travail avec le plâtre, la terre, la pâte à sel, ateliers créatifs, ...). Des activités de divertissement (aqua-bulles, pédalo-kids, Laser-Game, mini voitures, ...) sont également proposés. Des journées à thèmes avec sortie pique-nique sont organisées au moins une fois par semaine : journée «Fort-Boyard», journée «Koh-lanta», ... Le centre de loisirs remporte un vif succès et les enfants rentrent chez eux fatigués mais enchantés par leur journée. Une surprise attend les enfants pour le dernier jour des vacances puisque les animatrices organisent une sortie au festival «Le bonheur des mômes» au grand Bornand.



# SÉJOUR PUY DU FOU

Le séjour du Puy du fou, organisé pour les habitants de La Plagne Tarentaise dans le cadre du partenariat entre la station et le parc, a été une réussite. Les participants sont revenus la tête et les yeux remplis de souvenirs et ont été fort impressionnés par les spectacles et la qualité d'accueil du parc élu meilleur parc d'attraction au monde. Ils ont également eu la chance de pouvoir visiter les coulisses de certains spectacles.



## BIKE PARK

Le bike park de La Plagne, avec ces trois nouvelles pistes, rencontre un grand succès cet été : 7326 passages au mois de juillet (contre 2217 en juillet 2015) dont un record de 713 passages en une journée.

Les nouvelles pistes (noire, rouge et bleue) apportent entière satisfaction à la clientèle. Elles sont très ludiques et correspondent aux attentes des pratiquants et notamment des familles. Les trois patrouilleurs ont réalisé, avec l'aide de la société Bike Solution et de l'entreprise Marmottan TP, un excellent travail. Merci à eux pour leur implication dans l'entretien quotidien de ces pistes et l'accueil des touristes.



# COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

## PERMANENCE D'ANTHONY FAVRE, MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony Favre, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra des permanences en mairie les :

- Jeudi 22 septembre 2016 16h00-19h00
- Vendredi 14 octobre 2016 8h30-11h30

## LA FAMILY RACE

Les deux éditions de la Family Race ont connu un franc succès : 150 personnes en juillet et 250 personnes en août. Cette animation, ludique et conviviale, est organisée par la Plagne Tourisme de Montchavin, avec l'appui logistique des services techniques de la commune déléguée de Belleentre. Le parcours est simple et accessible à tous, composé de marche et de course, reliant les stations de Montchavin et des Coches. Le parcours est jalonné de ravitaillements, de petites épreuves sportives et de quizz. Merci aux services techniques pour la réalisation d'obstacles dignes du parcours du combattant. Les équipes sont composées au minimum de deux personnes (un enfant et un adulte).



# COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

## CONCERT GOSPEL

Vendredi 22 Juillet, le syndicat d'initiative de la commune déléguée de La Côte d'Aime proposait un concert de Gospel avec Mister BLAIZ. Une cinquantaine de personnes était au rendez-vous pour cette soirée riche en rythmes et partages avec en toile de fond l'incroyable espoir des esclaves noirs américains.

Mister Blaiz et sa choriste ont réussi à faire participer le public tant dans le choix des titres que dans leur interprétation.

Une nouvelle chorale serait-elle née à la Côte d'Aime?



## LA FÊTE DU VILLAGE

Le Dimanche 31 Juillet, le syndicat d'initiative et le club des aînés ruraux de la commune déléguée La Côte d'Aime organisaient la traditionnelle fête du village.

Journée ensoleillée tant par le nombre de visiteurs que par la météo!

Début de matinée : ouverture du vide-grenier avec une quinzaine d'exposants, puis les portes de la salle des fêtes se sont ouvertes sur différents stands: artisanat local avec, entre autre, les miniatures d'outils agricoles d'autrefois réalisées par Marc Gromier, les objets en bois de Raymond Cressend etc...



En fin de matinée, petite pause autour du verre de l'amitié. A 15h l'originale animation «passe ton certif d'abord», à l'école d'autrefois, ou Mme Causse, institutrice à la retraite distribuait les sujets aux 24 candidats. Au programme: histoire, géographie, grammaire et problème de mathématiques.

La fête s'est clôturée par un repas dansant au son de «Danse Musette Passion» avec une centaine de personnes.

Tout au long de cette journée différentes visites ont été proposées au public: le pressoir, l'église, l'atelier de poterie ainsi que la fruitière avec son exposition permanente sur la fabrication du Beaufort à « l'ancienne» et celle présentée cet été «La Côte d'antan», photos anciennes de la Côte d'Aime et de ses habitants. Plus de deux cents visiteurs!



## Commémoration du Parachutage de La Plagne 15 août 2016

**11h00** cérémonie - Monument de Plagne Centre  
Vin d'honneur à la salle omnisports

## Festiplagne Du 15 au 19 août 2016

A chaque jour son univers  
Festiplagne est un évènement gratuit ouvert à tous !  
5 jours / 5 thèmes pour partager jeux et fous rires en famille... vacances insolites en perspectives !!  
Partagez mille émotions et sensations et relevez en famille le CHALLENGE FESTIPLAGNE !  
Tous les jours de nombreuses activités inédites, animations et spectacles vous sont proposées en accès GRATUIT

Horaires : 10h-12h30 / 13h30 - 18h  
15 août - Plagne Centre : Aventure  
16 août - Plagne Bellecôte : Ranch  
17 août - Plagne Aime 2000 : Kermesse  
18 août - Plagne 1800 : Médiéval  
19 août - Belle Plagne : Neige  
Information à la Plagne tourisme altitude :  
04.79.09.02.01

## Auto rétro Velay Du 19 au 21 août

Plagne Centre

### Tournoi de tennis

La Plagne Tarentaise

**Samedi 20 août 2016**

A partir de 10h00

Terrains de tennis chef lieu Macot

-Simple Homme

-Simple Femme

-Double

A partir de 8 ans

Tournoi non homologué

Inscriptions gratuites auprès de Fabrice  
06 62 10 19 42

## Cinéma La Côte d'Aime

Salle des fêtes de la commune déléguée de La Côte d'Aime

19 août : Le petit Nicolas - 20h30

26 août : Le prénom - 20h30

participation libre

## Fête du coq samedi 24 septembre 2016

Commune déléguée de Bellentre

**De 15h30 à 17h** kermesse vente de gaufres bonbons et buvette.

**17h à 19h** thé dansant et accordéon.

**19h** Apéro .

**A partir de 20h** repas et bal.

Information : 0609030273

## Liste électorale

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2016. Pièces à produire : carte d'identité ou passeport/justificatif de domicile de moins de 3 mois. Toute personne ayant déménagé à l'intérieur de la commune de La Plagne Tarentaise est priée de se faire connaître en mairie de La Plagne Tarentaise ou dans les communes déléguées pour effectuer le changement d'adresse et de bureau. Depuis le 1er janvier 2016, la commune de La Plagne Tarentaise compte 5 bureaux de vote :

Bureau 1 : Macot,

Bureau 2 : La Plagne,

Bureau 3 : Bellentre,

Bureau 4 : La Côte d'Aime,

Bureau 5 : Valezan

## Taxe d'aménagement

Conformément à la décision du Conseil d'Etat en date du 09 mars 2016, la part départementale de la taxe d'aménagement exigible pour les autorisations d'urbanisme délivrées en 2015 est rétablie au taux de 2,5%.

Sont concernés : les permis de construire, les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme délivrés en 2015.

## Période d'ouverture de la chasse

Du 11 septembre 2016 au 15 janvier 2017.

Journées-OFF les mardis et vendredis.

## Concours de pétanque Convivial

Mémorial Crétier/Brykajlo  
Bornand

**Dimanche 04 septembre  
2016**

Terrain de boules de Macot chef-lieu  
La Plagne Tarentaise  
en dessous des tennis

inscriptions à partir de 9h30  
Début du concours 10h00

organisé par le  
comité des fêtes de Macot



Réporté ultérieurement  
en cas de mauvais temps